

Date de mise en ligne : 13/05/2024

Document rédigé le 13/05/2024.

Auteur : Mme le Maire de Romagné, Cécile PARLOT

Conseil municipal du 07/05/2024

Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 18 (6 pouvoirs)

- **2024/05-068 - Programme de voirie 2024 – devis avec la société Beaumont**

Le Conseil municipal retient la proposition de l'entreprise Beaumont TP pour la réalisation de chantiers dans le cadre du programme de voirie 2024, la prestation supplémentaire éventuelle relative à la réfection de la rue de la chasse Beauvais est retenue ; adoption à l'unanimité par 18 voix pour.

- **2024/05-069 - Programme de voirie 2024 – devis avec la société Dauguet Tumoine**

Le Conseil municipal retient la proposition de la SARL Dauguet Tumoine pour la réalisation de chantiers dans le cadre du programme de voirie 2024 ; adoption à l'unanimité par 18 voix pour.

- **2024/05-070 - Acquisition de robots de tonte pour l'entretien des terrains de football et d'une épareuse**

Le Conseil municipal retient la proposition de l'entreprise Massé Motoculture au montant de 10 938,59 € HT pour la fourniture de deux robots de tonte Automower HVA 550 EPOS et leurs accessoires pour l'entretien des terrains de football ; il retient la proposition de l'entreprise Jardiman pour la fourniture d'une épareuse FERRI 380 D au montant de 15 050 € HT ; Adoption à l'unanimité par 18 voix pour.

- **2024/05-071 - Logement 6 rue de l'église – rénovation de la salle de bain - devis**

Le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise JFM DESIGN au montant de 5 515.37 € HT pour la rénovation totale de la salle de bain du T4, situé au 6 rue de l'église au RDC ; adoption à l'unanimité par 18 voix pour.

- **2024/05-072 - Détermination du nom d'une nouvelle rue créée – Zone artisanale « les Chapelles »**

Le Conseil municipal décide de nommer la nouvelle rue créée dans la nouvelle zone artisanale « Les Chapelles » : ZA les Chapelles ; Adoption à l'unanimité par 18 voix pour.

- **2024/05-073 - Parcelle ZY n°59, le Bois du Coudrais – Purge du droit de priorité**

Le Conseil municipal renonce à son droit de priorité sur la parcelle ZY n°59, le bois du coudrais ; adoption à l'unanimité par 18 voix pour.

- **2024/05-074 - Création de deux postes permanents d'adjoints techniques**

Le conseil municipal décide de créer 2 postes d'adjoints techniques à compter du 14 mai 2024 ; adoption à l'unanimité par 18 voix pour.

- **2024/05-075 - Modification du tableau des effectifs**

Le conseil municipal adopte la modification au tableau des effectifs proposée ; adoption à l'unanimité par 18 voix pour.

- **2024/05-076 - Demande de subvention exceptionnelle de l'école Lucie Aubrac**

Le Conseil municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 111 € à la coopérative scolaire de l'école Lucie Aubrac, pour financer la location de la salle des fêtes de Billé pour une représentation d'un spectacle de chorale des élèves. Adoption à l'unanimité par 18 voix pour.

- **2024/05-077 - Fermeture de la salle de l'Atrium – Demande de participation exceptionnelle en compensation du surcoût**

Le Conseil municipal refuse de verser une compensation financière à M.et Mme Olivier Pierre suite au surcoût généré par la location d'une salle des fêtes extérieure, du fait de la fermeture de l'Atrium. Adoption à l'unanimité par 17 voix pour.

- **2024/05-078 - Demande de subvention exceptionnelle de l'école de danse de Romagné**

Le Conseil municipal refuse de verser une subvention exceptionnelle à l'école de danse de Romagné, l'association ayant été fortement aidée par le Département et Fougères Agglomération. Adoption à l'unanimité par 18 voix pour.

- **2024/05-079 - Rénovation de l'éclairage public- rue de la bascule – avenant1 avec le SDE35**  
**Le conseil municipal approuve la signature de l'avenant avec le SDE 35, visant**

Le Conseil municipal approuve le surcoût de 537,79 € de l'opération de rénovation de l'éclairage, rue de la bascule/impasse de l'école et autorise le Maire à signer la convention prenant acte de cette augmentation. Adoption à l'unanimité par 18 voix pour.

- **2024/05-080 - Convention avec la SACEM**

Le Conseil municipal approuve la souscription d'une convention avec la SACEM d'un montant forfaitaire de 236.03 € HT pour l'année 2024, couvrant la diffusion illimitée de musique lors de fêtes nationales, locales, et à caractère social. Adoption à l'unanimité par 18 voix pour.

- **2024/05-081 - Indemnité gardiennage église**

Le conseil municipal fixe le montant de l'indemnité de gardiennage pour l'église à 150 € pour l'année 2024. Adoption à l'unanimité par 18 voix pour.

- **2024/05-082 - Ecoles privées de Fougères – participations de Romagné aux frais de fonctionnement des enfants romagnéens scolarisés dans ces établissements**

Le Conseil municipal, rappelant qu'il dispose d'une capacité d'accueil suffisante dans l'école publique de Romagné, refuse de participer aux frais de fonctionnement des écoles privées de Fougères. Adoption à l'unanimité par 18 voix pour.

- **2024/05-083 - Ecole privée de Fougères – participations de Romagné aux frais de fonctionnement pour un enfant romagnéen scolarisé en classe ULIS**

Le conseil municipal approuve le versement d'une participation de 422.84 € pour un enfant Romagnéen scolarisé en élémentaire, en classe ULIS dans une école privée de Fougères. Adoption à l'unanimité par 18 voix pour.

- **2024/05-084 - Ecole Diwan – participations de Romagné**

Le conseil municipal approuve le versement d'une participation à l'école Diwan de Fougères de 3 390.39 € pour trois enfants de Romagné scolarisés en maternelle et de 845.84 € pour deux enfants de Romagné scolarisés en élémentaire au titre de l'année scolaire 2023/2024 ; Adoption à l'unanimité par 18 voix pour.

- **2024/05-085 - Motion relative aux mesures d'économies annoncées par l'Etat susceptibles d'affecter les finances locales, à l'initiative de l'Association des Petites Villes de France (APVF)**

Le conseil municipal adopte la motion proposée par l'APVF. Adoption à l'unanimité par 18 voix pour.